

DELIBERATION 003/2024

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

CCAS DE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :
28/03/2024

Date de l'affichage :
28/03/2024

En exercice : 12
Présents : 9
Absents : 3
Pouvoirs : 2

OBJET :

**AFFECTATION
DES RESULTATS
- CCAS -**

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 060-216003830-20240412-CCASDELIB003_24-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

L'an deux mil Vingt-quatre, le douze du mois d'Avril

Le CCAS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de Isabelle DUBUT

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Nadège LECLERC, Katia BOQUET, Véronique ROHR, Danièle GODDYN, et Messieurs Joël BARRIER, Hervé MARTIN et Francis DELABY.

Absents/ Excusés : Mesdames Servane CARON, Aurélie LEVÉQUE et Suzanne COUROUBLE.

Pouvoirs : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Danièle GOODYN et Madame Suzanne COUROUBLE donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis DELABY.

Le CCAS, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui présente un excédent de fonctionnement de **18 020. 55 €** et un excédent d'investissement de **1 944.75 €** ce qui représente un résultat de clôture pour l'année **2023 EXCEDENTAIRE de 19 965. 30 €**.

et décide :

- D'affecter à l'article 001 – excédent d'investissement reporté (Inv. Rec) 1 944. 00 €
- D'affecter à l'article 002 – excédent d'exploitation reportée (Fonct. Rec.) 18 020. 00 €

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 12/04/2024

Le secrétaire de séance,

DELABY FRANCIS
Adjoint au Maire

Francis DELABY

